

## **Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 juillet 2013**

Le douze juillet 2013 à vingt heures, sous la présidence de Monique SEMAVOINE, Maire, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de Mazères-Lezons.

Présents : Monique SEMAVOINE, Roger PEDEFLOUS, Laurent JOUANLONG, Françoise HURABIELLE-PÉRE, Olivier SABLÉ, Francis LANDES, Elisabeth LAHORE, Éric CAZABAT, Nicole DUFAU, Jean-Marc DAUPHINOT, Jean-Jacques BORDENAVE.

Procuration : Jean-Marc LACRAMPE à Monique SÉMAVOINE, Jean-Louis VILLE à Jean-Marc DAUPHINOT, Gérard HEITZ à Roger PEDEFLOUS, Christophe CARRERE à Olivier SABLÉ.

Excusée : Annabelle ARACIL, Nicole LE DIEU DE VILLE, Vincent CHARLOT

La séance est ouverte à 20h00

Francis LANDES est désigné comme secrétaire de séance.

### **Ordre du jour**

Le Conseil municipal approuve l'accord local de libre répartition des sièges au sein du Conseil communautaire proposé par la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées. Cette répartition, calquée sur la représentation démographique actuelle au sein du Conseil communautaire, dans la limite du nombre de sièges attribués par la loi, permettra à la Commune de conserver deux représentants au sein du Conseil communautaire de la CDAPP lors du renouvellement général des conseillers municipaux en mars 2014.

La crue du Gave de Pau des 18 et 19 juin dernier a occasionné des dégâts importants sur le complexe sportif municipal. L'estimation du coût de remise en état des biens non assurables voirie, abords et terrains de sports) est estimé à 145 000 euros HT. Aussi, le Conseil municipal sollicite une aide financière exceptionnelle de l'Etat dans le cadre du fonds de solidarité pour les catastrophes naturelles ainsi qu'auprès de toutes les collectivités et organismes susceptibles d'apporter leur concours financier.

Madame le Maire informe également le Conseil municipal que l'atelier « jeunes » d'été s'est achevé ce jour et s'est très bien déroulé. Elle salue le travail accompli par les élus, Jean-Marc Lacrampe et Gérard Heitz ainsi que par les 16 jeunes qui ont repeint les murs extérieurs des vestiaires afin de les mettre en harmonie avec ceux de la salle polyvalente tout récemment réhabilitée.

L'ensemble des décisions est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.